



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**BAC PRO, BP & MC niveau IV  
SESSION 2020**

**FORMATION OBLIGATOIRE  
AU TRAVAIL EN HAUTEUR**

**FILIERES  
DU BATIMENT,  
DE LA METALLERIE  
DU BOIS & DE L'ENVIRONNEMENT**

En l'absence de l'attestation de formation **avant le 24 janvier 2020**, les candidats ne pourront pas être autorisés à se présenter à l'examen.

Merci de nous signaler toute situation particulière.

**L'arrêté du 8 novembre 2012** (BO n°46 du 13 décembre 2012), modifié par l'arrêté du 19 mars 2014, précise que, pour les diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, les candidats à l'obtention de ces diplômes professionnels **doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation** prévue par la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, **au montage, à la réception, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied.**

Par dérogation, l'attestation de formation n'est pas exigée pour les candidats qui fournissent un justificatif de reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés et un certificat médical attestant de l'incompatibilité du handicap avec la formation prévue par la recommandation R.408 de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs handicapés.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES FORMATIONS OBLIGATOIRES AU TRAVAIL EN HAUTEUR  
EN FONCTION DU DIPLOME CONSIDERE & DES SPECIALITES CONCERNEES**

Libellé du diplôme	Diplôme	Niveaux de compétences exigés		
		Annexe 3	Annexe 4	Annexe 5
TEB : Option A -Etude et Economie	BAC			X
TEB : Option B - Assistant d'Architecture	BAC			X
Ouvrages du Bâtiment : Menuiserie Alu Verre	BAC			X
Ouvrages du Bâtiment : Métallerie	BAC			X
Travaux publics	BAC			X
TB ORGO	BAC	X	X	X
Intervention sur le patrimoine bâti	BAC	X	X	X
Aménagement et Finition du Bâtiment	BAC	X	X	X
Technicien Constructeur Bois	BAC	X	X	X
Charpentier Bois	BP	X	X	X
Métallier	BP		X	X
Maçon	BP	X	X	X
Peinture Revêtement	BP	X	X	X
Menuisier Alu Verre	BP		X	X
Couvreur	BP		X	X
Technicien en énergie renouvelable	MC		X	X

**Pour de plus amples renseignements, merci de vous reporter au guide académique dédié :**  
([www2.ac-lyon.fr/enseigne/esst](http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/esst) – Rubrique Prévention des risques – Travail en hauteur – Le guide académique)

**Cette formation obligatoire est payante et à votre charge pour les candidats individuels.**

Pour de plus amples renseignements, contactez le GRETA du Bâtiment :  
Monsieur Alain DUPEYRON – 41 rue A. Lumière 69008 Lyon.  
☎ : 04.78.78.84.85 – mail : [alain.dupeyron@ac-lyon.fr](mailto:alain.dupeyron@ac-lyon.fr)

**Vous pouvez également prendre contact avec les missions locales ou le Pôle Emploi pour un éventuel financement de cette formation.**